

PK Rück: Gestion des cas de prestations modulaire

Pour plus de sécurité. Pour plus d'efficacité.
Une offre parfaitement adaptée aux besoins des institutions de prévoyance.

PK Rück soutient les institutions de prévoyance en leur proposant une gamme modulaire de la gestion des cas de prestations dans le cadre du traitement des risques d'invalidité et de décès.

Offres pour toutes les institutions de prévoyance

Notre offre modulaire dans les domaines de la gestion des cas de prestations, de la réinsertion et de la prévention est désormais aussi ouverte aux institutions de prévoyance non réassurées chez PK Rück. Les caisses de pension profitent ainsi de l'appui dont elles ont précisément besoin, alliant flexibilité, modularité et sur mesure. Notre exigence demeure la même: évaluer les risques de manière professionnelle, garantir la sécurité et accompagner les institutions de prévoyance sur le long terme.

Une expertise qui vous décharge

PK Rück est la seule compagnie d'assurance vie en Suisse et au Liechtenstein qui se consacre exclusivement aux risques de décès et d'invalidité dans le domaine de la prévoyance professionnelle. Fondée par des institutions de prévoyance autonomes, nos services répondent parfaitement aux exigences spécifiques du deuxième pilier. L'augmentation du nombre de cas d'invalidité, la complexité réglemen-

taire croissante et le manque de ressources en personnel forcent de nombreuses institutions de prévoyance à relever sans cesse d'importants défis. Une gestion professionnelle des cas de prestations est exigeante. Notre gamme modulaire de la gestion des cas de prestations allège efficacement et de façon fiable les contraintes qui pèsent sur les institutions de prévoyance.

Une offre axée sur les besoins, efficace en pratique

Vous déterminez l'étendue et la forme de notre collaboration: flexible, transparente et axée sur la continuité. Nous examinons l'obligation de prise en charge, calculons l'exonération du paiement des cotisations et les prestations de rentes, utilisons les potentiels de réinsertion et évaluons les décisions de l'AI en tenant compte des évolutions légales actuelles. Nous gérons vos risques de manière globale et nous vous aidons activement à les réduire, indépendamment de votre réassurance. Nos processus sont certifiés ISAE-3402-II.

Nos modules

A	Gestion des cas de prestations en cas d'incapacité de travail et d'invalidité		
B	Gestion des cas de prestations en cas de décès		
C	Case Management et prévention	D	Examen des prestations de rentes
E	Examen des risques conformément aux dispositions réglementaires		
F	Seconde opinion sur la décision de rente		
G	Gestion des cas de prestations en cas d'invalidité – Remplacement durant les vacances		

Gamme de gestion
des cas de prestations
→ dernière page

Gamme modulaire de la gestion des cas de prestations

Durée du contrat: À long terme

A Gestion des cas de prestations en cas d'incapacité de travail et d'invalidité

- Évaluation de l'obligation de prestation de l'institution de prévoyance (IP)
- Évaluation des décisions de l'assurance-invalidité (AI) dans les délais impartis
- Calcul de la surindemnisation
- Calcul des droits aux prestations
- Évaluation du potentiel de recours; sur demande, sollicitation de juristes spécialisés pour l'évaluation et la négociation
- Communication avec l'IP
- Notification via PK Net
- Évaluation juridique des procédures de préavis et recours contre des décisions de l'AI
- Sur demande, sollicitation de juristes spécialisés en procédure contentieuse en application de l'art. 73 LPP pour se défendre contre des prétentions injustifiées

En option, avec ou sans exonération du paiement des cotisations et réticence

- Décompte de la libération des cotisations (y compris l'examen de la responsabilité pour la prestation de l'exonération du paiement des cotisations)
- Évaluation et mise en application en cas de réticence

B Gestion des cas de prestations en cas de décès

- Évaluation de l'obligation de prestation de l'IP
- Évaluation et mise en application en cas de réticence
- Calcul de la surindemnisation
- Calcul des droits aux prestations
- Évaluation du potentiel de recours; sur demande, sollicitation de juristes spécialisés pour l'évaluation et la négociation

C Case Management et prévention

Triage des cas et Case Management

- Évaluation du risque d'invalidité et examen du potentiel de réinsertion
- Procédure recommandée et clarification de la réinsertion
- Introduction et accompagnement du Case Management externe
- Job coaching pour les assurés de plus de 45 ans (Base Management)

Prévention

- Assistance téléphonique: PK Tel pour les responsables du personnel et les supérieurs hiérarchiques, PK Tel PLUS pour les assurés
- Séminaires de prévention

D Examen des prestations de rentes

- Examen des décisions de révision de l'assurance-invalidité fédérale
- Examen et recalcul de la surindemnisation

E Examen des risques conformément aux dispositions réglementaires

- Vérification des documents
- Demandes d'informations aux médecins traitants
- Examen/évaluation du risque
- Si nécessaire, soutien médical par le médecin-conseil
- Décision et motivations
- Formulation de la réserve

F Seconde opinion sur la décision de rente

- Évaluation de l'obligation de prestation de l'IP
- Évaluation des décisions de l'AI dans les délais impartis
- Calcul de la surindemnisation
- Calcul des droits aux prestations
- Évaluation du potentiel de recours; sur demande, sollicitation de juristes spécialisés pour l'évaluation et la négociation

G Gestion des cas de prestations en cas d'invalidité – Remplacement durant les vacances (limité dans le temps)

- Évaluation de l'obligation de prestation de l'IP
- Évaluation de la réticence
- Évaluation des décisions de l'AI dans les délais impartis
- Calcul de la surindemnisation
- Calcul des droits aux prestations

Gamme de gestion des cas de prestations

Durée du contrat:
À long terme

1

Gestion complète des cas de prestations

Modules A à D

2

Gestion des cas de prestations en cas d'incapacité de travail, d'invalidité et de décès

Modules A et B

Votre interlocuteur chez PK Rück

Nous nous ferons un plaisir de vous conseiller sans engagement et de vous montrer comment vous pouvez bénéficier de notre gamme modulaire de la gestion des cas de prestations. Nous serons ravis de répondre à vos questions. N'hésitez pas à nous contacter.

Dominik Glaser

Responsable conseil et vente

Tél. 044 360 41 34

dominik.glaser@pkruECK.com